

ATTESTATION PERMANENTE

Exploitant(e) Agricole

Je soussigné(e)

exploitant(e)

agricole sur la commune de

N° de Siret :

ou N° Pacage :

certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,
- Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole,

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

Attestation permanente valable à compter du 20 mars 2020 et pour une durée illimitée.

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant(e)